



À l'occasion du bilan annuel 2020 de la douane, réalisé cette année à Ouistreham par le ministre M. DUSSOPT, l'intersyndicale douanière de Normandie a demandé une audience à la directrice générale afin de lui faire part des nombreuses questions de la communauté douanière normande.

L'intersyndicale tient en premier lieu à saluer la disponibilité de la directrice générale qui a consacré 1h30 aux représentants du personnel en modifiant son agenda. M. BALZAMO, directeur interrégional et M. DUYRAT, directeur régional assistaient également à cette audience.

En préambule, la déclaration liminaire (en pièce-jointe) résume les nombreuses inquiétudes des douaniers normands dues au transfert des taxes fiscales vers la DGFIP et ses conséquences pour les agents, aux difficultés liées au Brexit, aux tensions en matière d'effectifs ou encore aux craintes liées à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion.

### **Transfert des missions fiscales à la DGFIP :**

La directrice générale précise que c'est une décision ministérielle contre laquelle elle ne peut s'opposer qui remet même en cause les choix du PSD. Pour elle, il y a une logique à n'avoir qu'un seul organisme de recouvrement et donc un seul interlocuteur pour les contribuables (à terme recouvrement fiscal et social). Le support de déclarations unique pour les opérateurs, y compris pour les TIC, sera le CA3.

La DGFIP estime qu'elle pourra se passer des contrôles physiques actuellement réalisées par la douane pour le contrôle de ces taxes. L'intersyndicale est très sceptique sur cet état de fait. Le transfert chaotique des BNA en est une preuve accablante.

La directrice générale conteste la déclaration liminaire sur plusieurs points. Elle s'engage à améliorer les éléments de restructuration prévus par le mortifère PSD. Aussi, elle précise en premier lieu qu'elle a veillé avec le directeur de la DGFIP que cette dernière soit en mesure d'accueillir les 700 douaniers dont les missions seront transférées aux impôts. Elle précise qu'il n'y aura pas de difficultés pour cette dernière à recevoir tous les agents de catégorie C et A partout en France. Il y a à ce jour une difficulté pour les agents de catégorie B en Seine-Maritime, Gironde et Bouches-du-Rhône. Par contre, elle écarte l'idée d'un transfert de compétences des

douaniers vers la DGFIP, les contrôles sur le terrain ne paraissant pas être la préoccupation première !

La directrice générale précise que les agents concernés auront droit à des primes de restructuration « mieux-disantes » que celles prévues par le PSD. De plus, les agents auront, selon des modalités qui restent à définir, droit à une « clause de remords » leur permettant un retour en douane bien cadré. Se posera la question des résidences impactées ou supprimées du fait des transferts.

Par ailleurs, la directrice générale précise que les agents auront une garantie de rémunération pendant 3 ans. S'il existe un delta avec la rémunération offerte à la DGFIP, il sera toujours compensé par la DGDDI.

### **Situation du bureau fiscal de Cherbourg :**

La directrice générale et le directeur interrégional, qui se disent très préoccupés par le sujet, travaillent sur la situation du bureau, dernière implantation douanière OP-CO du département de la Manche. L'administration souhaite que le bureau de Cherbourg épaulé celui de Caen, dont la charge de travail a explosé depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le DI précise que le calcul est en cours pour savoir s'il est ainsi possible de conserver tous les emplois actuels du bureau de Cherbourg qui va perdre ses missions fiscales. La directrice générale, très attentive à ce sujet, se dit prête à organiser une visioconférence pour rassurer les agents cherbourgeois. L'impact des liaisons avec l'Irlande et des détournements de trafic est aussi abordé.

Le directeur interrégional insiste également sur les contrôles saisonniers des produits de la pêche originaires de Jersey et Guernesey qui seront confiés aux collègues de Cherbourg.

### **Situation du bureau de Caen :**

Comme à l'occasion de la venue du directeur général adjoint, l'intersyndicale soulève une nouvelle fois la situation très tendue du bureau de Caen. Cela semble porter ses fruits puisqu'au 1<sup>er</sup> mai, un agent Paris-spécial sera transféré des Hauts de France vers le bureau de Caen (ce sera le seul dans ce cas pour toute la France d'après le DI). Un second agent Paris spécial sera affecté courant juin pour permettre aux agents du bureau de prendre des vacances estivales, bien méritées selon les propos du DI.

Ensuite, le DI veillera à ce que des sorties de stage (le nombre n'est pas précisé) soient affectées spécifiquement au bureau de Caen. Un bilan d'étape est en cours pour ajuster ce qui avait été envisagé avant le 1<sup>er</sup> janvier. Ils reconnaissent ainsi à demi-mots que les flux et les difficultés afférentes avaient été sous-estimés pour la Normandie, grande oubliée du brexit !

L'intersyndicale précise que dans la situation actuelle, le bureau est dans l'obligation de délaissier des tâches habituelles, potentiellement vectrices de contentieux (contrôle des comptabilités-matières, des régimes particuliers...).

Le directeur interrégional salue par ailleurs le travail remarquable des agents de la BSE de Caen qui sont d'un soutien crucial pour le bureau de Caen dans le cadre des contrôles Brexit.

### **Implantations douanières normandes :**

En faisant part de la volonté du gouvernement de revoir le maillage des administrations fiscales, la directrice générale est interrogée sur l'absence de services douaniers dans l'Orne et l'Eure. Il est clairement répondu qu'il n'est pas prévu de réimplanter des services douaniers dans ces départements. Le DI précise qu'il n'a reçu aucun courrier d'opérateurs pour se plaindre de la fermeture du bureau d'Evreux. L'intersyndicale lui rappelle que même le MEDEF s'était pourtant opposé à cette fermeture...

Du fait de cette refonte du maillage douanier, l'utilité d'un groupe motard est abordée par l'intersyndicale. M. BALZAMO dit que le groupe qui existait ne rapportait pas de contentieux et qu'il n'y en aura pas à l'avenir. L'intersyndicale le regrette, les départements normands étant traversés par d'importants axes routiers, vecteurs de fraudes. La Directrice Générale fait alors part d'une réflexion ministérielle sur ce maillage territorial : il ne s'agit pas de recréer des unités là où elles ont disparu mais de répondre à court terme (tous les 2 ans) au « besoin de douane » en fonction de l'évolution économique des régions.

Point PPF de Ouistreham : les rumeurs colportées par la presse font régulièrement état du passage du PPF de Ouistreham sous compétence de la PAF. La directrice générale dément formellement. Le PPF restera placé sous la responsabilité de la douane.

Elle en profite pour démentir également l'idée d'une séparation entre la surveillance et les opérations commerciales. Pour elle, « la douane a deux jambes » et il n'est absolument pas prévu de séparer les deux branches, très complémentaires. Elle ajoute que c'est également une volonté forte du ministre qui souhaite que la douane se recentre sur son cœur de métier. A voir ce qu'il restera du « coeur de métier » !

La Directrice Générale va jusqu'à qualifier « d'héroïque » l'engagement des douaniers dans leurs missions ! Suite à nos remarques, elle reconnaît que les réformes qui se succèdent génèrent une lassitude et de vives questionnements sur le devenir de notre administration. La directrice générale se dit très ouverte au dialogue social et souhaite proposer aux agents des bureaux fiscaux des déplacements ou des visioconférences.

Enfin, une représentante de l'intersyndicale salue l'implication de la directrice générale pour l'action sociale. Cette dernière se dit en effet très attachée à l'ODOD, la Mutuelle des douanes et l'EPA Masse, dont elle confirme la pérennité.